

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6917**

### Intitulé

Chargé de gestion technique des bâtiments tertiaires et industriels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut régional universitaire polytechnique (IRUP)

Directeur de l'IRUP

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

233 Bâtiment : finitions, 227 Energie, génie climatique, 200p Méthodes industrielles

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Chargé de Gestion Technique des Bâtiments Tertiaires et Industriels (CGBTI) intervient dans le cadre des lots techniques du second œuvre du bâtiment. Les lots techniques du second œuvre du bâtiment, incluent le génie thermique et climatique, le génie électrique (courants faibles-courants forts), les métiers adjacents : réseaux, surveillance détection incendie et sécurité, et les systèmes de supervision informatisée.

Dans le cadre de ses missions, il élabore et gère des projets d'installation et d'exploitation d'espaces hébergeant des activités à caractère industriel ou tertiaire (sites de production industrielle, bureaux, hôpitaux, ensembles sportifs, etc.).

Il a pour objectifs la disponibilité permanente des installations, l'optimisation des dépenses d'investissement, d'installation et de fonctionnement, le confort et la sécurité des utilisateurs finaux.

Le Chargé de Gestion Technique des Bâtiments Tertiaires et Industriels gère des projets de conception, d'installation, d'exploitation ou de maintenance de façon autonome, sous la responsabilité d'un chargé d'affaires ou d'un dirigeant d'entreprise, selon la taille de l'organisation.

Il gère l'organisation de son chantier, prend les décisions relatives aux projets qui lui sont confiés, et assure la relation avec les clients qu'il côtoie. Il se doit d'effectuer régulièrement un reporting à sa hiérarchie et à son client.

Capacités attestées

1. Préparation d'un projet de réalisation de lots techniques du second œuvre des bâtiments et/ou de mise en service d'une installation en privilégiant l'utilisation du BIM,
2. Réalisation et gestion d'un chantier et/ou une installation des lots techniques du second œuvre des bâtiments en s'appuyant sur les technologies du BIM,
3. Maintenance et/ou exploitation d'une installation technique en utilisant des outils numériques (BIM...)

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Chargé de Gestion Technique des Bâtiments Tertiaires et Industriels est appelé à travailler à différents niveaux du second œuvre du bâtiment :

- en bureau d'études
- au sein d'entreprises installant des éléments techniques
- au sein d'entreprises de maintenance et d'exploitation d'éléments techniques
- au sein des services généraux d'une structure.

Les entreprises prestataires du second œuvre du bâtiment sont de toute taille : de la PME au groupe international.

Assistant maîtrise d'ouvrage,

Chargé d'affaires,

Responsable mise en service,

Chef de chantier (technicien supérieur installation / maintenance),

Chargé d'affaires bureau d'études,

Domoticien,

Gestionnaire,

Chargé d'exploitation,

Technicien d'exploitation,

Metteur au point,

Responsable support technique client

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

I1302 : Installation et maintenance d'automatismes

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1307 : Installation et maintenance télécoms et courants faibles

H1101 : Assistance et support technique client

### Réglementation d'activités :

Des habilitations électriques peuvent être requises

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 3 blocs de compétences :

1. Préparation d'un projet de réalisation de lots techniques du second œuvre des bâtiments et/ou de mise en service d'une installation en privilégiant l'utilisation du BIM,
2. Réalisation et gestion d'un chantier et/ou une installation des lots techniques du second œuvre des bâtiments en s'appuyant sur les technologies du BIM,
3. Maintenance et/ou exploitation d'une installation technique en utilisant des outils numériques (BIM...)

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 6917 - Préparation d'un projet de réalisation de lots techniques du second œuvre des bâtiments et/ou de mise en service d'une installation en privilégiant l'utilisation du BIM	<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Rechercher l'information au travers de tous les moyens mis à sa disposition en interne Réaliser avec l'aide d'un spécialiste des éléments de réponse aux appels d'offres publics et privés Commenter en adaptant à son métier tous les plans architecturaux Relever des dimensions conformes et utilisables par un tiers pour réaliser un plan et/ou un schéma Proposer des modifications sur des analyses fonctionnelles en intégrant tous les corps de métiers Proposer des modifications sur les schémas en intégrant les normes en application Réaliser une +C38 :C67 note de calcul à partir des règles ou d'abaques et avec éventuellement l'aide de logiciels Réaliser des dimensionnements d'installation en adaptant le matériel et en respectant les normes Réaliser une implantation et les plans d'exécution avec éventuellement l'aide de logiciels Rédiger une partie des documents administratifs avec l'aide d'un spécialiste Gérer des commandes d'achats en consultant plusieurs fournisseurs Réaliser des plannings d'avancement et proposer d'adapter les ressources nécessaires Réaliser des compte-rendus techniques mettant en avant les solutions techniques retenues Réaliser des gammes de maintenance d'une installation avec l'aide de logiciels Rassembler tous les documents nécessaires et réaliser les modifications nécessaires Réaliser l'étude d'une supervision informatisée évolutive Suivre régulièrement les évolutions normatives et participer à des salons professionnels Proposer des évolutions de matériel en intégrant les contraintes de maintenance</p> <p><b>Modalités d'évaluation</b> En cours de formation, évaluations en situation professionnelle en entreprise par un binôme de tuteurs.</p> <p><b>Modalités de certification</b> Pour valider le bloc 1, 13 des 18 compétences associées au bloc doivent être validées</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 6917 - Réalisation et gestion d'un chantier et/ou une installation des lots techniques du second œuvre des bâtiments en s'appuyant sur les technologies du BIM</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir et/ou commander les pièces détachées et le matériel nécessaires à toute l'intervention</li> <li>Anticiper les besoins en effectuant une demande d'approvisionnement à un spécialiste</li> <li>Réaliser/superviser l'installation en hiérarchisant les interventions d'après le plan prévu</li> <li>Remettre complètement en service les équipements en corrigeant les problèmes apparents</li> <li>Maîtriser les risques en prenant les mesures nécessaires au maintien de la sécurité de l'équipement</li> <li>Réaliser en autonomie l'avancement des travaux en respectant les règles de l'art</li> <li>Rendre compte régulièrement oralement et/ou par écrit</li> <li>Participer en autonomie à des réunions de chantier</li> <li>Rapporter régulièrement sur les modifications apportées lors de l'exécution</li> <li>Rapporter régulièrement sur les écarts de planning et commenter les écarts de bilan économique</li> <li>Réaliser un suivi des dépenses du chantier dont il a la responsabilité</li> <li>Réaliser régulièrement des formations utilisateurs sur différents matériels</li> <li>Participer activement à la validation des installations et commenter les éventuelles non-conformités</li> <li>Participer à la réception de l'installation et réaliser les levées de réserves</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation</b></p> <p>En cours de formation, évaluations en situation professionnelle en entreprise par un binôme de tuteurs.</p> <p><b>Modalités de certification</b></p> <p>Pour valider le bloc 2, 10 des 14 compétences associées au bloc doivent être validées</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 6917 - Maintenance et/ou exploitation d'une installation technique en utilisant des outils numériques (BIM...)	<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Diagnostiquer des pannes et intervenir sur les équipements sans contrainte de planning</p> <p>Participer en autonomie à l'exploitation d'un bâtiment</p> <p>Participer en autonomie à l'enregistrement des caractéristiques et commenter les résultats</p> <p>Participer en autonomie au paramétrage des caractéristiques et proposer d'optimiser le fonctionnement</p> <p>Participer en autonomie au diagnostic des dysfonctionnements et remettre en fonctionnement</p> <p>Prévoir et/ou commander des pièces détachées nécessaires à toute l'intervention</p> <p>Participer en autonomie au suivi des travaux de sous-traitance et commenter leur performance</p> <p>Participer à l'exploitation d'une GMAO et s'appuyer sur les données fournies par le système</p> <p>Participer en autonomie à des réunions de reporting en défendant ses choix techniques</p> <p>Rendre compte régulièrement par écrit ou oral sur ses interventions</p> <p>Consulter des sous-traitants et commenter leurs devis</p> <p>Réaliser en autonomie les modifications à apporter aux documents d'exploitation</p> <p><b>Modalités d'évaluation</b></p> <p>En cours de formation, évaluations en situation professionnelle en entreprise par un binôme de tuteurs.</p> <p><b>Modalités de certification</b></p> <p>Pour valider le bloc 3, 8 des 12 compétences associées au bloc doivent être validées</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Président de jury : un professionnel Membres : 50% professionnels, 50% formateurs
Après un parcours de formation continue	X	Président de jury : un professionnel Membres : 50% professionnels, 50% formateurs
En contrat de professionnalisation	X	Président de jury : un professionnel Membres : 50% professionnels, 50% formateurs
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Président de jury : un professionnel 50% professionnels (avec l'objectif de 50% d'employeurs et 50% de salariés), 50% formateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chargé de gestion technique des bâtiments tertiaires et industriels" avec effet du 24 mai 2018, jusqu'au 24 mai 2022.

Arrêté du 16 avril 2014 publié au Journal Officiel du 03 juillet 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, code NSF 233, 227 et 255m, sous l'intitulé "Chargé de gestion technique des bâtiments tertiaires et industriels" avec effet au 21 avril 2014, jusqu'au 03 juillet 2018.

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, code NSF 200p et 233, sous l'intitulé Chargé de gestion technique des espaces industriels et tertiaires avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2014.

Arrêté du 03 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 2001 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 28 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 06 août 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

25 à 30 certifiés par an en moyenne

### Autres sources d'information :

[www.irup.com](http://www.irup.com)

<http://www.irup.com>

### Lieu(x) de certification :

Institut régional universitaire polytechnique (IRUP) : Auvergne Rhône-Alpes - Loire ( 42) [Saint Etienne]

IRUP

Campus Industriel

Rue Copernic

CS 369

42050 Saint Etienne

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IRUP - Campus Industriel - Rue Copernic - CS 369 - 42050 Saint Etienne

### Historique de la certification :

Ancien intitulé : Technicien supérieur en gestion technique des espaces industriels et tertiaires

**Certification précédente :** Technicien supérieur en gestion technique des espaces industriels et tertiaires